

Annexe 1 – Termes de Référence de l'Expert Droits Humains en Appui au Dialogue Politique.

Objectif spécifique :

En appui à l'Ambassade de Belgique à Rabat, le Conseiller thématique apportera un input au dialogue politique avec le gouvernement du Maroc dans le thème des **droits humains** du programme de coopération gouvernementale 2016-2020. Dans cette optique, le Conseiller thématique assurera le suivi de la mise en œuvre des stratégies thématiques. Il aidera le personnel de l'Ambassade en charge de la coopération au développement dans ses tâches relatives à la préparation et la participation aux plateformes de concertation et coordination thématiques pour le compte du gouvernement belge, ainsi que pour relever le défi relatif à une programmation conjointe européenne. Le Conseiller thématique assurera un input et une analyse techniques en vue de permettre un meilleur dialogue thématique entre les partenaires d'exécution financés par la Belgique, entre la Belgique et les partenaires internationaux, ainsi qu'au sein de structures nationales de dialogue technique et politique.

Les tâches du Conseiller seront prioritairement :

- Suivi de l'évolution de la situation des droits humains au Maroc, spécifiquement les droits des femmes, des enfants et des migrants ;
- Gestion des connaissances en matière des droits humains
- Networking avec les acteurs locaux ;
- Participation active dans la coordination et l'harmonisation entre bailleurs de fonds sur le thème des droits des femmes et des enfants ainsi que le suivi des principales interventions des autres bailleurs ;
- Participation active dans la coordination et l'harmonisation entre bailleurs de fonds sur la thématique de la migration ainsi que le suivi des principales interventions des autres bailleurs ;
- Suivi de la mise en place et du fonctionnement des mécanismes de consultation de la société civile dans la préparation et la mise en œuvre des lois concernant les droits humains ainsi que dans la formulation des politiques publiques correspondantes, tel que prévu dans la Constitution de 2011 ;
- Préparation des notes politiques sur les thèmes relatifs aux droits humains et maintien des contacts avec les départements ministériels et institutions concernés.

Participation au dialogue :

- Identification dans l'appui fourni à la thématique des droits humains par le programme de coopération 2016-2020 des enjeux à discuter dans le dialogue politique avec le gouvernement marocain ;
- Préparation et participation aux préparations conjointes par l'Ambassade et la CTB des réunions de concertation et coordination sur la thématique des droits humains ;
- Participation au dialogue entre le groupe des bailleurs de fonds, les autorités marocaines et la société civile sur l'exécution (i) de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes et son plan opérationnel (le 2^e axe du plan gouvernemental pour l'égalité "ICRAM"), (ii) de la loi sur la Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes et (iii) sur le fonctionnement de l'Autorité pour la Parité et la Lutte contre toutes les formes de discrimination (APALD) ;
- Participation au dialogue entre le groupe des bailleurs de fonds, les autorités marocaines et la société civile sur l'exécution (i) de l'objectif de protection des enfants et la lutte contre la violence à l'égard des enfants du Plan d'Action National pour l'Enfance « un Maroc digne de ses enfants » 2006-2015 - PANE et (ii) de la Politique Publique Intégrée de la Protection de l'Enfance (PIPEM) ;
- Participation au dialogue entre le groupe des bailleurs de fonds, les autorités marocaines et la société civile sur l'exécution (i) de la Stratégie Nationale de

l'Immigration et de l'Asile (SNIA) et (ii) de la Stratégie Nationale en faveur des MRE.

Cohérence :

- Suivi et veille par rapport à la cohérence des interventions d'appui belge aux droits des femmes, des enfants et des migrants ;
- Collaboration étroite avec les experts en coopération technique de la CTB en charge de la préparation, la mise en œuvre et/ou l'appui aux programmes thématiques des droits humains ;
- Organisation périodique d'une concertation entre toutes les entités financées par la Belgique travaillant dans le domaine des droits humains.

Suivi et évaluation :

- Suivi de l'exécution des interventions dans le domaine des droits des femmes, des enfants et des migrants financées par la Belgique via le canal gouvernemental et via le canal des Acteurs de la Coopération Non Gouvernementale (ACNG) ; promouvoir le networking, la complémentarité et la synergie avec ces interventions ;
- Rapportage sur les engagements concernant la mise en œuvre (i) de la Stratégie nationale belge en matière du genre et développement, (ii) du Plan d'Action Genre II de l'UE et (iii) de l'appui au rapportage sur l'Agenda 2030 ;
- Rapportage sur les engagements sur les thématiques des droits des enfants et de la migration ;
- Capitalisation sur le savoir-faire de la thématique en vue de donner un feedback et de partager les expériences à des fins de politiques, stratégies et programmes belges futurs, et ce, en documentant le processus de mise en œuvre des stratégies de la thématique droits humains et du programme de coopération gouvernementale, ainsi qu'en partageant des expériences.

Cadre réglementaire :

Le suivi de la contribution belge au programme thématique ainsi que de la mise en œuvre et du monitoring de la stratégie thématique sera assuré selon les principes, accords et tâches définis dans les documents officiels suivants :

- la législation fédérale belge applicable à la coopération au développement ;
- la Convention générale de coopération entre la Belgique et le Maroc du 26 juin 2002 ;
- le Contrat de gestion entre l'Etat belge et la CTB ;
- le Programme de coopération 2016-2020 ;
- les conventions spécifiques relatives aux droits humains entre la Belgique et le Maroc ;
- la Convention de mise en œuvre (CMO) entre l'Etat belge et la CTB sur les tâches et la mise à disposition d'un Conseiller en appui au dialogue politique pour la thématique des droits humains ;
- les notes politiques sur les droits humains de la Coopération belge ;
- les stratégies du Maroc concernant les droits humains.

Le Conseiller thématique est placé sous l'autorité hiérarchique de la Représentante Résidente de la CTB au Maroc qui s'assure que le Conseiller thématique fournit à l'Ambassade l'input requis pour le dialogue politique et qui évalue ledit Conseiller conformément aux exigences administratives de la CTB.

Profil (H/F) :

- Un diplôme universitaire en sciences juridiques, en sociologie ou équivalent ;
- Une bonne connaissance de l'arsenal législatif et réglementaire marocain concernant le domaine des droits humains et plus particulièrement des droits des femmes, des enfants et des migrants ;

- Une bonne connaissance des départements ministériels et autres instances publiques marocaines concernant les droits des femmes, des enfants et des migrants ;
- Une bonne connaissance des organisations de la société civile travaillant dans le domaine des droits humains au Maroc ;
- Une expérience démontrée dans la participation au dialogue politique entre bailleurs de fonds et autorités nationales ;
- Une expérience démontrée dans le domaine de la concertation et de la coordination entre bailleurs de fonds ;
- Une bonne maîtrise de la langue arabe et du français ; la connaissance de l'anglais est un atout ;
- Des bonnes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction de notes stratégiques ;
- Des bonnes capacités de travail en équipe.

Annexe 2 – Plan financier synthétique

BUDGET TOTAL		niveau de détail				CHRONOGRAMME					
		unité	quantité	montant	Mode d'exéc	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4
A	Objectif spécifique (part) 1					269,000	100%	69,800	66,400	66,400	66,400
A 01	Expertise					269,000	100%	69,800	66,400	66,400	66,400
A 01 01	Expert local				Regie	235,200		58,800	58,800	58,800	58,800
	Salaires	mois	48	4,900	n/a	235,200		58,800	58,800	58,800	58,800
A 01 02	Missions de l'expert				Regie	6,400		1,600	1,600	1,600	1,600
	Missions	missions	16	400	n/a	6,400		1,600	1,600	1,600	1,600
A 01 03	Coûts de fonctionnement				Regie	24,000		6,000	6,000	6,000	6,000
	Communication	mois	48	100	n/a	4,800		1,200	1,200	1,200	1,200
	Fourniture	mois	48	100	n/a	4,800		1,200	1,200	1,200	1,200
	Transport	mois	48	300	n/a	14,400		3,600	3,600	3,600	3,600
A 01 04	Investissement				Regie	3,400		3,400	-	-	-
	PC + Imprimante...		1	3,400	n/a	3,400		3,400	-	-	-
TOTAL						269,000		69,800	66,400	66,400	66,400

Annexe 3 – Modèle de rapport de justification des dépenses et de suivi budgétaire

	Budget	Dépenses < n	Dépenses n	Total dépenses	Solde budgétaire	Dépenses vs Budget (%)
Ligne budgétaire 1						
Ligne budgétaire 1						
Ligne budgétaire 1						
...						
Total						